

Commune de HEM-LENGLET 59300

Plan Local d'Urbanisme

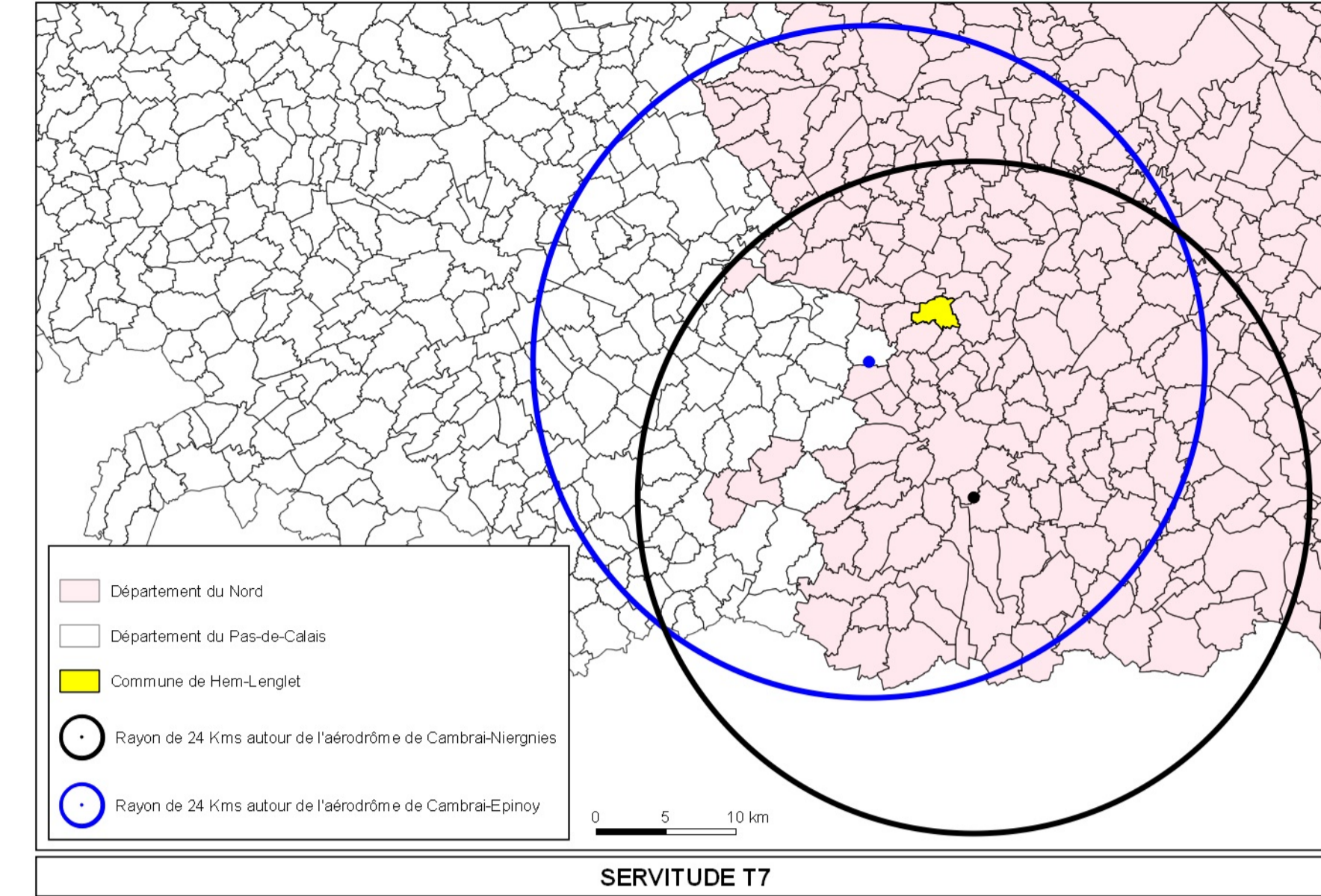
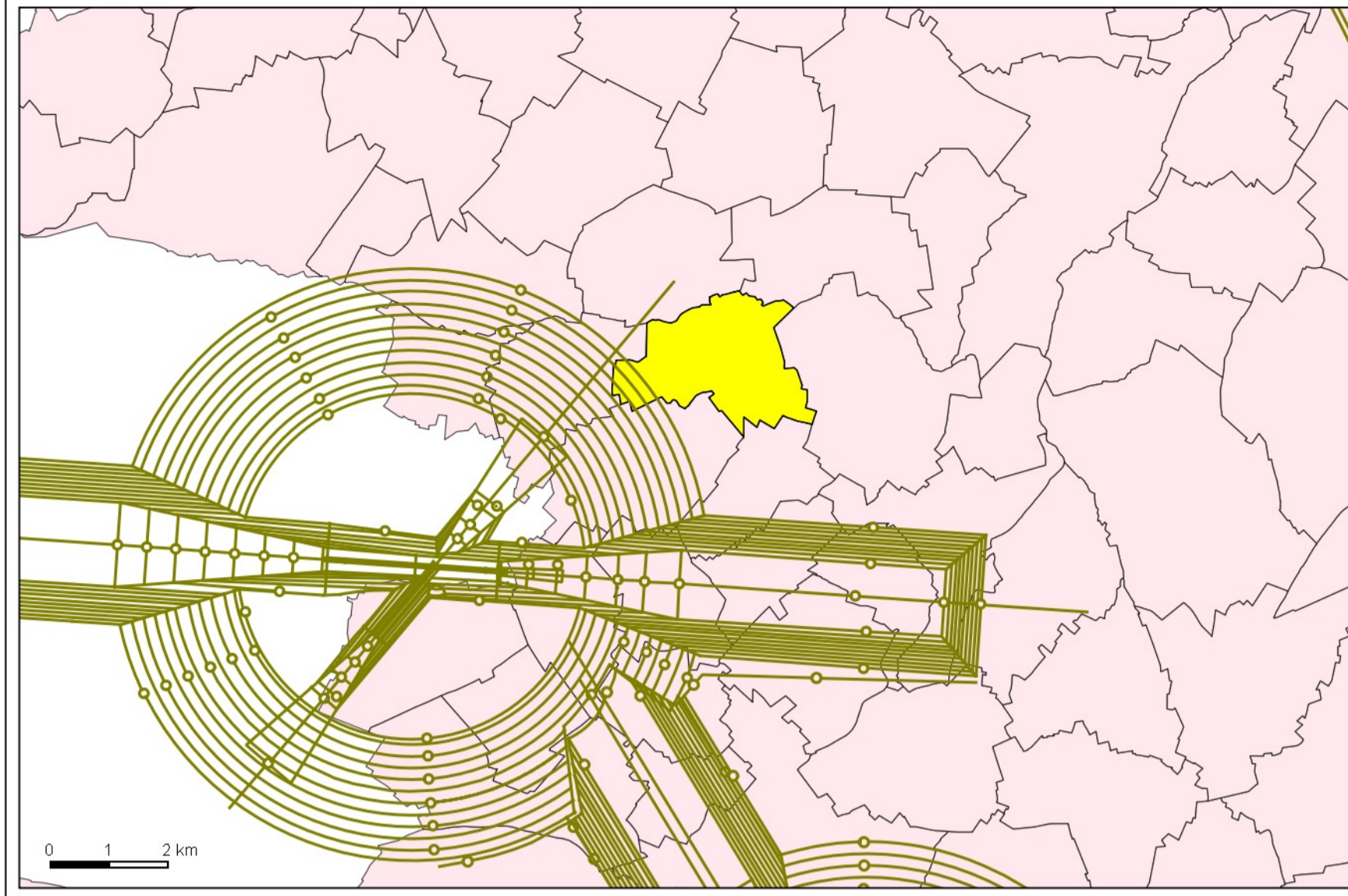
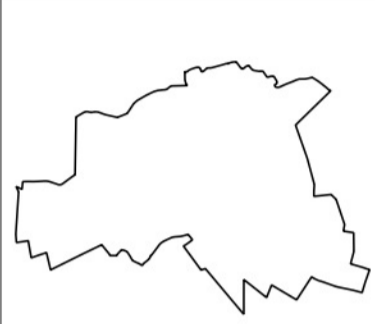


Servitudes d'Utilité Publique



PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art. R121-1
du Code de l'urbanisme



Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du : 12/09/2014

Date de mise à jour : 24/02/2015
réf. : Commune de HEMLENGLET (59300) -
Carte Servitudes ags
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Poi - Dgfp
Email : ddtm-auct@nord.gouv.fr

LEGENDE

- Limite communale
- Bâtiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
Riot de la Marmotte
A.P. du 09/12/1970
- EL7 - Alignement
1 - R.D.402 AP du 04/03/1925
2 - R.D.71 AP du 29/05/1879
3 - Rue Cornil AP du 12/03/1879
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
Canalisations:
- Marcq en Ostrevent - Masnieres
- T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement
Voir détail ci-contre
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement
Voir détail ci-contre
- PT2 - Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles
- Station de Haynecourt n° 0590512006 - Decret du 15/11/91
- PT2LH - Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles
- Station de Grougis/Marchavenne n° 0590080004 - Decret du 01/09/89
- PT3 - Télécommunications, servitude relative aux câbles du réseau national
- INT1 - Cimetières civils et militaires
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.

